

VILLE D'EU**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération N° 2026/071/DEL/5.3****Séance du 27 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 18 h 30, se sont réunis à la salle du Carrosse, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVELOGEARE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Christina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, Mme MOULIN José, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoint M. CASTELOT Christophe, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne par M. DEVOGELAERE Robin, Mme CUFFEL Virginie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme ALIGON Stéphanie par M. CASTELOT Christophe, M. GODEMAN Sébastien par M. BARBIER Michel.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme DIEPPOIS Anthéa.

Date de convocation : 21 mars 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 25	Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 24	Votes pour : 24
Votes Contre : 0	Abstention : 5

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).



La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de de contribuables, en nombre double (soit 32 personnes à désigner), proposée sur délibération du Conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Il appartient au Conseil municipal de proposer une liste comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants (répondant aux conditions posées par l'article 1650 du CGI).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, propose une liste comportant **seize noms** pour les commissaires titulaires et **seize noms** pour les commissaires suppléants (répondant aux conditions posées par l'article 1650 du CGI).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires :

M. DEVOGELAERE Robin
M. ADAM Hervé
Mme CAVALLO-DUMONT Maria-Cristina
M. QUENTIN Frédéric
Mme RICARD-PETIT Marie-Christine
M. ROBIN Stéphane
Mme MOULIN José
M. GRANDSERT Thierry

Mme DIOT Sylvie
Mme ALIGON Stéphanie
M. DUCROIX Patrick
M. PADE Ludovic
M. BOINET Yves
Mme CUFFEL Virginie
Mme PENNELLE-OLIER Véronique
Mme LAFOLIE Sandra

Suppléants :

M. BAULT Titouan
M. DELDYCKE Mathis
M. HIARD David
M. FORGET Dominique
Mme GUERIN Catherine
Mme BONHOMME Fabienne
M. GUEROUT Jacky
M. PRADEL Éric

M. PETIT Jean-Pierre
M. PERRET Jean-Yves
M. DEVILLEPOIX Olivier
M. DATOUR Jean-Paul
M. RAULLOND Jean-Michel
M. FLUTRE Jacques
Mme BERTIN Alexandra
Mme DERNY-BERRENGER Amandine

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,
Mme DIEPPOIS Anthéa